0.a. Goal

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

0.b. Target

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

0.c. Indicator

5.a.2.Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

2.a. Definition and concepts

Il s'agit de préciser que le pays dispose d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

4.c. Method of computation

Affirmation sur l'existence du cadre juridique ou non

5. Data availability and disaggregation

Non disponible